

Délibération DEL-CC-2026-237

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze septembre deux mille vingt six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (66) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Annaëlle COUDREAU, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU, Joël MICHENEAU par Annaëlle COUDREAU (suppléante).

Pouvoirs (5) : Audrey BELAUD pouvoir à Patrice BOCHE, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Sandra CAULTON pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Florence ERISSE pouvoir à Pierre MORIN, Virginie GIL pouvoir à Jean-François PAULET.

Absents (9) : Jean-Claude METAIS, Audrey BELAUD, Marie-Line BOTTON, Sandra CAULTON, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Virginie GIL, Maryse NOURISSON-ENOND, Cédric RAFFIN.

Date de convocation : 09-09-2026

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste FORTIN.

HABITAT - LOGEMENT

ADIL 79 : subvention de fonctionnement 2026

Vu les articles L302-1 et suivants et R302-9 et suivants du Code de la construction et de l'habitation relatifs au Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Vu la délibération DEL-CC-2016-035 du Conseil communautaire du 23 février 2016 adoptant le premier Programme Local de l'Habitat du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération DEL-CC-2025-091 du Conseil communautaire du 13 mai 2025 approuvant le deuxième Programme Local de l'Habitat du Bocage Bressuirais ;

Considérant l'intérêt général qui s'attache à cette mission d'information et d'observation exercée par l'ADIL Agence Départementale d'Information sur le Logement ;

Considérant le partenariat engagé avec l'ADIL 79 depuis 2014 ;

Considérant le dispositif tarifaire mis en place par l'ADIL lors de son Assemblée Générale du 4 mai 2022 en direction des communes et EPCI ;

Considérant la demande de subvention 2026 de l'ADIL 79 reçue le 7 mai 2026.

La communauté d'agglomération met en œuvre une politique du logement à travers un Programme Local de l'Habitat.

L'ADIL 79 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) participe à la mise en œuvre de cette politique du logement dans le cadre de ses missions :

- informer gratuitement les particuliers, les collectivités locales, ainsi que les professionnels du secteur, en matière de logement afin de les éclairer aussi bien sur leurs droits que sur leurs devoirs,
- observer les phénomènes du logement qui éclairent les politiques menées par les différents partenaires. Elle évalue l'impact concret des réformes sur les marchés, anticipe les tendances qui se dessinent et identifie les pratiques. Dans ce cadre, un observatoire local des loyers a été mis en place avec l'Etat depuis 2023.

L'ADIL 79 tient des permanences sur le territoire de l'Agglo2B :

- à l'Espace Habitat et Energie du siège de l'Agglo2B, les 1er et 3ème mardi du mois de 9h à 12h (sans rendez-vous),
- à la Mairie de Mauléon 1er et 3ème mardi du mois de 13h30 à 16h (sans rendez-vous),
- à la Maison des Services d'Argentonay, 1er lundi du mois de 14h à 16h (sur rendez-vous auprès de l'ADIL),
- à l'antenne de l'Agglo2B à Moncoutant-sur-Sèvre, 3ème lundi du mois de 14h à 16h (sur rendez-vous auprès de l'ADIL).

Ainsi, en 2025, sur le territoire, l'ADIL 79 a délivré :

- 810 consultations à destination des habitants du territoire,
- 54 consultations à destination de collectivités locales du territoire.

Compte tenu du caractère d'intérêt général qui s'attache à cette mission d'information et d'observation, la Communauté d'Agglomération soutient depuis sa création, l'action de l'ADIL 79 en lui octroyant une subvention de fonctionnement.

En conformité avec les décisions de l'Assemblée générale de l'ADIL 79 du 4 mai 2022, la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de l'Agglo2B correspond au forfait 2 (avec permanences ADIL sur le territoire) : 74 122 habitants X 0,13€/habitant soit un montant de 9 635,86 €.

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver l'attribution d'une subvention à l'ADIL 79 pour l'année 2026 pour un montant de 9 635,86 € ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget de fonctionnement du budget général de la Communauté d'Agglomération ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **22 SEP. 2026**

Notifié ou publié le **22 SEP. 2026**

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

